

A ce propos, il a été convenu que les personnes ayant des compétences techniques ou organisationnelles dans des domaines pertinents devraient prendre part aux négociations dès le début, afin de faciliter les discussions.

- S'agissant d'un régime de libre survol, certains précédents juridiques existent dans les textes pertinents concernant l'aviation civile internationale, dans le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires et l'Accord de Stockholm sur les mesures de confiance. Par ailleurs, en raison de la nécessité de rendre ces nouveaux engagements conformes à la législation nationale des États participants, un traité serait préférable à un accord.

La Conférence d'Ottawa

Conformément au rôle de chef de file qu'il a joué dans ce domaine, le Canada sera l'hôte de la première conférence "Ciels Ouverts". On prévoit que la conférence se tiendra à Ottawa, à partir du 12 février 1990, et qu'elle durera environ trois semaines. Il s'agira avant tout d'une réunion de travail, qui aura pour objectif de définir et de régler de façon pratique les problèmes liés à l'établissement d'un traité sur le libre